

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN**

**2019**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A  
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
30 JUIN 2019**

**MAISON FAMILIALE RURALE DE CHANTONNAY**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

25, avenue Georges-Clémenceau  
**CHANTONNAY (Vendée)**

**MAISON FAMILIALE RURALE  
DE CHANTONNAY**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
25, avenue Georges-Clémenceau  
**CHANTONNAY (Vendée)**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A  
L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 30 JUIN 2019**

MAISON FAMILIALE RURALE  
DE CHANTONNAY

Rapport spécial du Commissaire  
aux comptes sur les conventions  
réglementées

Réunion de l'organe délibérant  
relative à l'approbation des  
comptes de l'exercice clos le  
30 juin 2019

## A l'assemblée générale de l'Association Maison Familiale Rurale de Chantonnay,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

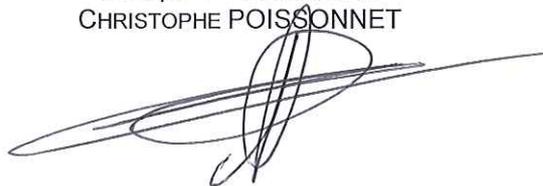
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 28 novembre 2019  
le Commissaire aux comptes  
Groupe Y – BOISSEAU  
CHRISTOPHE POISSONNET



---

#### GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €  
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01  
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON



**GROUPE Y - BOISSEAU**

52 rue Jacques-Yves-Cousteau  
BP 409  
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01